PREFECTURE DE LA REGION NORD - PAS DE CALAIS Secrétariat Général pour les Affaires Générales

2, rue Jacquemars Giélée 59039 - LILLE CEDEX REPUBLIQUE FRANCAISE

LE PREFET, DE LA REGION NORD PAS DE CALAIS OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques des parcelles Section A n° 306 et 323 Maison de Campagne de Monseigneur de la Tour d'Auvergne ETRUN (Pas-de-Calais)

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n° 82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la Républiques de région ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets, Commissaires de la République de région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique;

Vu l'arrêté en date du 29 novembre 1985 portant inscription parmi les Monuments Historiques de la Maison de Campagne de Monseigneur de la Tour d'Auvergne ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Nord/Pas-de-Calais entendue en sa séance du 3 décembre 1992 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les parcelles section A n° 306 et 323 constituent l'extension de la protection déjà existante et présentent un intérêt suffisant pour en rendre désirable sa préservation ;

## ARRETE

Article 1er – Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parcelles section A n° 306 et 323, situées à la Maison de campagne de Monseigneur de la Tour d'Auvergne à Etrun (Pas-de-Calais)

et figurant au cadastre, section A, sous les n°s:

306 d'une contenance de 17 a 75 ca 323 de 1 ha 50 a

et appartenant à :

- Mme FONLUPT Suzanne, Jenny, Rose, Bernadette, née le 25 août 1949 à Paris XVIème, sans profession, épouse de M. Pierre-Dominique STRUBE, demeurant 6 rue Pierre-Haret à Paris IXème. L'intéressée en est propriétaire par acte passé devant Me LALLANDE, notaire à Paris Ier, le 16 décembre 1988 et publié au bureau des hypothèques d'Arras (Pas-de-Calais) le 18 janvier 1989, volume 7526 n° 26

Article 2 – Le présent arrêté, qui complète l'arrêté d'inscription sus-visé du 29 novembre 1985, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale et de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 – Il sera notifié au Préfet du Département, au Maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille

1

an-Claude AUROUSSEAU

Quantity